Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes d'Ault, Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly et Mers-les-Bains



Classement préconisé	Zone d'Intervention Globale ZIG	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE
Ault,	Plages de Mers-les-Bains et d'Ault devant les arrières plage artificialisés	Littoral et falaises crayeuses entre Mers-les-bains et Ault	Littoral après Ault y compris la plage d'Onival
Sensibilité	Plages de galets avec arrière-plage artificialisée (plage du centre)	Côte de falaises et de plages de galets avec arrières plages non artificialisés. Fort enjeux environnementaux.	Début de la zone favorable à la nidification des gravelots. Très forts enjeux environnementaux.
Méthode	COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.
	ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver
Fréquence de passage	Fin mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver Ponctuel Hebdomadaire Deux à trois fois par semaine Ponctuel	Fin mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver 1 passage après marées équinoxes Ponctuel besoins Ponctuel besoins	mars avril mai juin juillet août sept. octobre hiver 1 passage après Aucune intervention des d'équinoxe Ponctuel
Autres informations	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période de nidification.
	Zone d'Intervention globale ZIG Toutes les saisons	Zone à éviter pour préserver le pied de dune et le continuum plage-dune Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse Toutes les saisons	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE Zone à éviter pour préserver le pied de dune et le continuum plage-dune de la végétation et de la laisse Aucun ramassage entre mars et fin août période de nidification 15 mars au 31 août : nidification autres saisons